

LE GOURMAND FRIBOURGEOIS

DES REPAS À 1/2 PRIX DANS 44 RESTAURANTS DU CANTON DE FRIBOURG

COMMENT UTILISER LE GUIDE - LES RÈGLES DU JEU

Tous les heureux utilisateurs de la Carte Avantage s'engagent à respecter les règles suivantes:

Le guide est valable du 1.02.2001 au 30.01.2002, excepté les jours fériés ou selon les indications particulières des restaurateurs.

2. L'offre est valable une fois durant l'année dans chacun des restaurants figurant dans la brochure.
3. Cette offre est valable uniquement après réservation par téléphone chez le restaurateur, en vous annonçant comme membre du «Gourmand fribourgeois».
4. Afin de faire valider le rabais sur le repas, la Carte Avantage doit être présentée dès votre arrivée chez le restaurateur.
5. Venez manger à deux (minimum), on ne vous facture qu'un repas (hors boissons).

Exemple: 2 personnes (minimum)

Addition: Fr. 41.- + Fr. 35.- = Fr. 76.-

Réduction: (Fr. 76.- : 2) = Fr. 38.-

Total avec carte: Fr. 76.- - 38.- = Fr. 38.-

6. Si vous êtes plus de deux personnes, la règle est que le restaurateur retire la valeur moyenne d'un repas à l'addition (hors boissons).

Exemple: 3 personnes

(Fr. 38.- + Fr. 40.- + Fr. 48.- = Fr. 126.-

Réduction: (Fr. 126.- : 3) = Fr. 42.-

Total avec carte: Fr. 126.- - 42.- = 84.-

7. Il ne peut y avoir qu'une seule carte par table. L'offre n'est pas cumulable.
8. Les restaurateurs font preuve de générosité à votre égard. La consommation de boissons est donc obligatoire (eau minérale, vin, bière...)
9. Les restaurateurs ont pris l'engagement par écrit de vous garantir cette offre. Si, dans le cadre de l'utilisation correcte de la Carte Avantage, vous avez des réclamations, veuillez svp nous en faire part.
10. Si l'une des règles citées n'est pas suivie par un membre du «Gourmand fribourgeois» titulaire de la Carte Avantage, le tenancier est en droit de ne pas accepter la carte avec toutes ses prestations, dans son établissement.
11. L'éditeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour le non-respect de ces règles, et lors d'une éventuelle modification au sein de l'entreprise (changements de direction, fermeture temporaire, etc.), il ne sera accordé aucun remboursement partiel ou total.
12. En cas de perte, la Carte Avantage n'est pas remboursée. Des guides supplémentaires peuvent être obtenus pour le prix de Fr. 9.90 auprès de l'éditeur.

Toutes les suggestions ou informations sont à adresser à:

Le Gourmand fribourgeois
Case postale 441 CH-1630 Bulle